

à laquelle elle étoit résoluë de ne jamais renoncer. Nous avons donné dans notre Journal de Septembre dernier , page 191. une déclaration de la France du 26. Juillet précédent, elle a été suivie d'un mémoire publié par la Cour de Vienne qui y sert de réponse ; on le trouve dans le Journal d'Octobre, page 293. Mais ce n'en étoit qu'un précis , & comme des pièces de cette conséquence sont agitées dans toutes les Cours , & ont ordinairement de grandes suites , nous avons cru devoir rapporter la pièce en son entier , d'autant plus qu'elle a été portée à la Diète avec la Déclaration de la France dont il est question. En voici les termes :

Il est superflu de rapporter toutes les réflexions qui se présentent pour démasquer les vûës secrètes que l'on s'est proposé dans cette Déclaration (de la France) la plupart sautent d'elles-mêmes aux yeux de ceux qui se ressouviennent de la suite des affaires.

Tout l'Empire , aussi bien que la France elle même , avoit garati à Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Boheme ses Etats de la maniere la plus solemnelle & la plus sacrée ; cependant ses ennemis n'y ont pas moins fait irruption , & n'en sont pas moins entrés en Allemagne avec de nombreuses Armées Françoises , pour y troubler le repos & la sureté , long - tems avant l'élection faite à l'exclusion du Suffrage du Royaume de Boheme , & par conséquent contre la disposition formelle de la Bulle d'Or , en violant ainsi ouvertement les mêmes Traités de paix , dont la Couronne de France prétend en vain à présent se prévaloir.

Quoique Sa Majesté la Reine , à moins que d'abandonner ses plus précieuses prérogatives , ne puisse pas reconnoître la validité de ce qui s'est fait à son

Ee

exclu.

I.
Mémoire
de la Cour
de Vienne.